

Session du Conseil régional de Bretagne des 2, 3 et 4 février 2012

Budget 2012

Mission VI – Environnement

Intervention d'Anne-Marie Boudou pour Europe Écologie Les Verts Bretagne

---

Sur le programme 611 concernant la question de l'eau en Bretagne, les orientations stratégiques pour la gestion des eaux et des milieux aquatiques en Bretagne, que nous avons approuvées en juin 2011, vont être mises en œuvre en 2012.

**Si nous sommes globalement d'accord avec ce cadre d'une politique de l'eau spécifique à notre territoire breton, nous espérons toujours que sa mise en œuvre vous conduira à faire des choix plus ambitieux pour la stratégie régionale de lutte contre les algues vertes.**

Nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'expliquer devant cette assemblée notre insatisfaction sur le grand écart opéré en permanence par le gouvernement qui, d'un côté décide de ce plan algues vertes et de l'autre émet des amendements et des décrets qui invalident les quelques efforts de réduction des nitrates dans le milieu.

De ce fait, la France est à nouveau sous la menace d'une nouvelle condamnation de la Commission européenne qui sera probablement accompagnée de pénalités conséquentes. **Et apparemment M. le président, les 2h que vous avez passées à Bruxelles avec le Commissaire à l'environnement sur ce sujet ont été réfrigérantes. Alors, pour réchauffer l'atmosphère, car en cette période les coups de froid sont mauvais, nous vous encourageons à accentuer votre volonté d'agir avec l'ensemble des acteurs contre les marées vertes et à faire des choix plus fermes pour éradiquer les récurrentes marées vertes. Il est encore temps d'éviter ces pénalités.**

La FDSEA du Finistère critique fortement le fait « que les politiques de lutte contre les algues vertes inondent désormais l'ensemble de la politique régionale. » Notre groupe ne peut par contre que vous encourager à persévérer en ce sens.

A propos de ce syndicat et de sa remise en cause de la subvention d'Eaux et Rivières de Bretagne, je suppose que vous ne suivrez pas leur demande, respectant ainsi la liberté de parole d'une association qui agit dans l'intérêt de notre région depuis plus de 40 ans. Cette attaque contre le secteur associatif et le conseil régional est encore la preuve du déni du réel lien entre certaines pratiques agricoles et la production d'algues vertes par certains agriculteurs partisans du toujours plus intensifs.

La totalité du territoire de la Bretagne sera bientôt couverte par 21 SAGE correspondants aux 21 bassins versants, qui constituent le niveau le plus pertinent de gestion des eaux et par conséquent de gouvernance à travers les commissions locales de l'eau, les CLE.

Les deux derniers SAGE sont actuellement en émergence avec la constitution en cours de leurs CLE. A ce sujet, je me suis portée candidate pour être déléguée de la région au SAGE du Golfe du Morbihan, en espérant que vous saurez ménager de la proportionnalité dans la représentativité de la région dans ces instances.

**Sur le SAGE du Golfe du Morbihan, il ne faudrait pas que, avant même son élaboration, la qualité de l'eau de mer ne soit mise à mal par les clapages en mer des sédiments dragués dans le port du Crouesty et à Port Haliguen, qui sont prévus au large de la presqu'île de Rhuys.** Les pêcheurs en mer ou à pieds et les ostréiculteurs sont inquiets pour leur activité. Qu'en est-il de l'étude d'incidence des clapages en mer des vases du port de la Trinité sur mer qui a été voté en commission permanente en 2011?

**Sous la pression des professionnels, d'associations et d'élus, les décisions prises pour l'évacuation des sédiments dragués dans le port de Lorient ont évoluées : elles ne seront pas immergées en mer mais enfouies dans une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Cette expérience doit servir de guide à l'ensemble des opérations de traitement des sédiments des ports qu'ils soient de la compétence de la région, des départements ou des communes. Le PREDD qui va être revu devra en tenir compte.**

Notre groupe a présenté un amendement concernant « la nécessité d'inclure dans les réflexions sur les projets de territoires l'indispensable diminution de la consommation d'eau de l'ensemble des utilisateurs et les moyens d'y parvenir ». En effet, comme pour les déchets, l'eau non consommée donc non traitée pour la potabiliser ou l'assainir ne coûte rien et ne risque pas de polluer, ce qui est bon pour l'environnement, les collectivités et les consommateurs.

Cette imitation de la demande est importante également vis-à-vis de l'impact du réchauffement climatique dont les effets se font déjà sentir sur la disponibilité et la qualité de l'eau et pas seulement sur l'ampleur des risques d'inondation ou de submersibilité.

**Sur le programme 612, concernant la politique de l'énergie et les enjeux climatiques, vous connaissez notre position sur votre pacte électrique, et non énergétique comme il est écrit dans le bordereau.**

Le rapport de la Cour des Comptes, rendu public récemment, sur le coût réel de la filière électronucléaire française fera date car il met en pièce le mythe du nucléaire bon marché. Le coût réel du nucléaire se trouve au minimum à 20% plus cher que les évaluations précédentes, bien que les coûts pharamineux de la recherche nucléaire n'aient pas été intégrés dans ce surcoût.

Il confirme également le coût pharamineux du nucléaire futur. Qu'on choisisse de prolonger la durée de vie des réacteurs existants ou qu'on choisisse de construire des EPR pour les remplacer, le coût du kWh produit sera près de deux fois plus élevés que le prix artificiel actuel. Le coût du MWh sortant de l'EPR est dorénavant estimé entre 75 et 90 euros, ce qui met l'éolien au même niveau de compétitivité économique.

La Bretagne a donc pris la bonne direction en refusant clairement le nucléaire dans un voeu que nous avons proposé et en choisissant de développer les énergies renouvelables et de se concentrer sur l'efficacité énergétique. Nous devons prendre le virage énergétique et industriel pris par nombre d'autres pays, et que nous risquons bien de manquer. C'est là que se situent les principaux gisements d'emplois d'aujourd'hui et de demain.

Il va nous falloir aussi améliorer l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments. Pourtant l'étude sur la mise en œuvre d'une société de Tiers financement pour aider les particuliers, les bailleurs sociaux ou les collectivités à financer leurs travaux semble ne pas avancer. Cet outil est urgent, à moins que vous ayez une autre solution de financement, mais sur ce point les paragraphes sur les outils d'ingénierie financière ne sont pas très clairs.

Sur le PREDD, l'évolution de la réglementation vous pousse à un rapprochement des réflexions des départements et de la région, ce qui est tout à fait pertinent pour améliorer le diagnostic et prendre les décisions adaptées.

Votre décision, qui ne figurait pas dans le PREDD qui nous avait été soumis, de limiter le transfert de déchets en dehors du territoire breton et de mettre en place en Bretagne une filière de traitement et de stockage des déchets dangereux sont des avancées très importantes auxquelles nous serons attentifs.

Sur le programme 613, destiné à favoriser les aménagements durables, les nouvelles orientations de l'Eco-FAUR et de Bretagne Qualiparc vont dans le bon sens.

Cependant, une phrase nous interroge, je cite : « la poursuite de ce dernier dispositif -c'est-à-dire Bretagne Qualiparc- se fera dans la même optique d'accompagnement des porteurs de projets pour une amélioration continue de la qualité de ces projets, dans le respect néanmoins de définition d'un niveau de performance en adéquation avec les capacités d'action de leurs maîtres d'ouvrage ».

J'espère que cette prévenance ne conduira pas à réduire les ambitions de qualité environnementale du référentiel en cours d'élaboration pour les zones d'activités et à leur suite des projets.

Par ailleurs, vous prévoyez de construire de manière durable en vous appuyant sur un « plan bâtiment durable » à élaborer avec la profession. Très bien. Et pour préciser cet objectif car l'ensemble des bâtiments doivent être concernés, nous avons proposé l'amendement suivant : « qui concernera tout aussi bien la construction neuve que la rénovation de l'ancien ».

Sur le programme 621

**Une des grandes actions de la région pour cette année sera l'élaboration et la mise en œuvre du schéma de cohérence écologique. J'espère qu'il permettra à travers la trame verte et bleue de trouver les moyens de mieux conserver le bocage existant car le linéaire bocager régresse chaque année.** Par exemple dans le Morbihan, le linéaire a diminué de 9,3% entre 1996 et 2008, soit une perte de 4 000 km. Même si des aides permettent d'en replanter grâce à Breizh bocage, les nouvelles haies mettent de nombreuses années avant de remplir les fonctions utiles tant à l'agriculture qu'à la gestion de l'eau, à la biodiversité, sans oublier l'aspect paysager. Et si, toujours dans le Morbihan, 776 km de haies ont été créés de 1994 à 2009, ce linéaire reste très en deçà de celui détruit sur la même période.

**Nous vous félicitons d'étudier les conditions de la création d'un Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), car la Bretagne et les Pays de la Loire sont les dernières régions à ne pas disposer de cet outil indispensable pour une meilleure gestion de la biodiversité sur notre territoire.**

Enfin, trois points sur le TK Bremen.

Vous dites que vous apporterez une attention particulière au grand site Gâvres Quiberon et j'espère que vous suivrez attentivement la remise en état de la dune qui a subi les effets collatéraux d'une surfréquentation par des curieux non respectueux du site. C'est très important.

Pour les professionnels, tout le monde parle des ostréiculteurs, mais il ne faudrait pas oublier ce qu'ont subi les pêcheurs à pied de la Ria d'Etel et du littoral qui, du jour au lendemain, se sont vu interdire tout prélèvement dans le milieu touché par la pollution aux hydrocarbures.

**Quant aux précautions prises pendant le démantèlement, elles nous semblent avoir été insuffisantes vis-à-vis des déchets de peinture, d'hydrocarbures et de métaux qui se sont répandus sur le sable autour du bateau et étaient entraînés par le courant ou enfouis dans le sable à chaque marée.** Un criblage de la plage est prévu, mais cette méthode ne pourra pas être efficace pour supprimer tous ces déchets.